Master Negative Storage Number

OCI00087.21

Relation d'un crime horrible commis par le nommé Léger

Lille

[1824?]

Reel: 87 Title: 21

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

Master Negative Storage Number: OCI87.21

Control Number: AER-8778
OCLC Number : 31360487
Call Number : W PN970.F7 RELAx
Title : Relation d'un crime horrible commis par le nommé Léger, sur la personne d'Aimée-Constance de Bully, âgée de douze ans et demi.
Imprint : Lille : Impr. de Cailleaux-Lecocq, [1824?]
Note : Includes: Complainte a ce sujet / par Castel et François Chelmont, Associés.
Subject : Murder France.
Subject : Chapbooks, French.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12/23/94
Camera Operator: RC

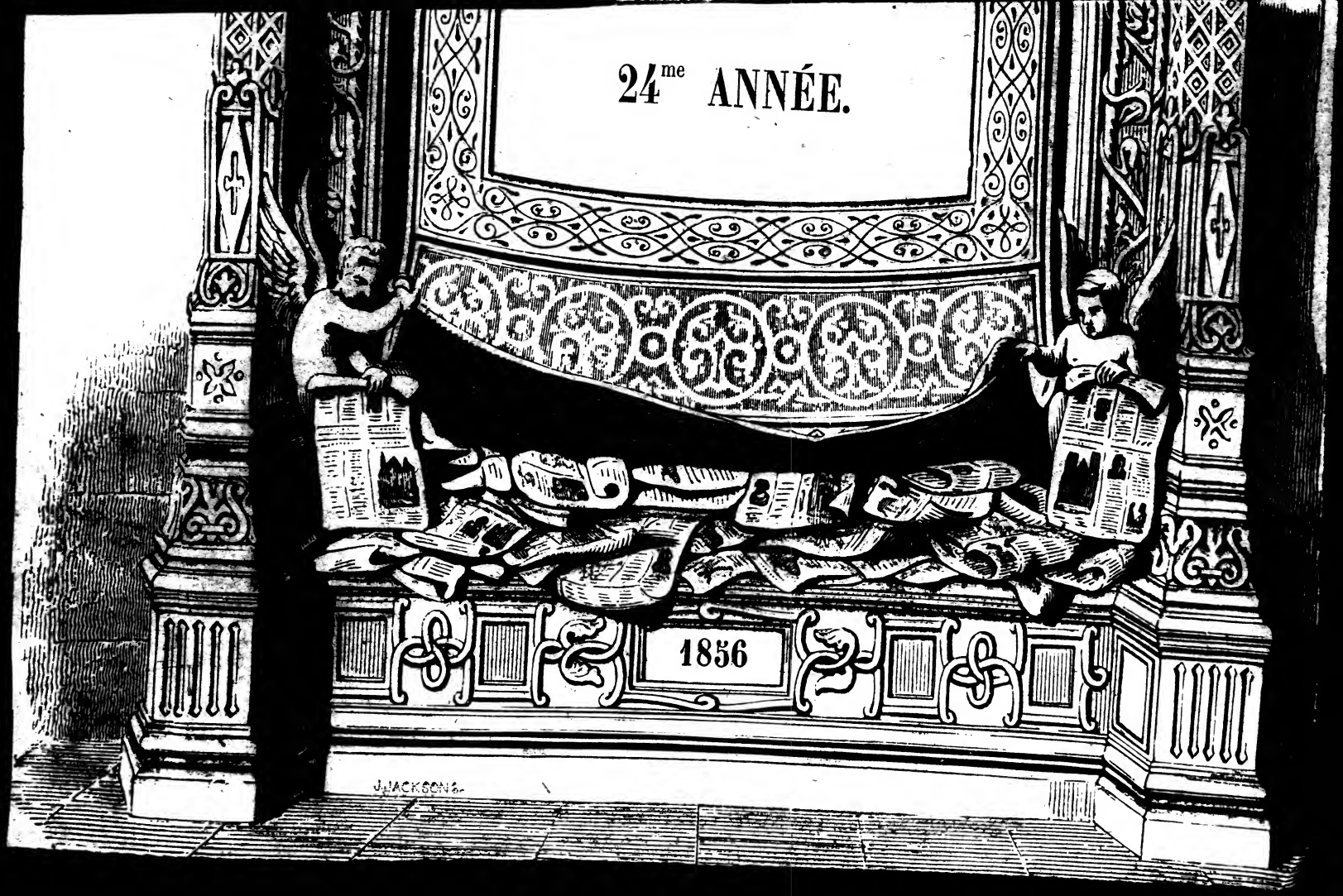
24me ANNÉE.
1856
J. JACKSON

white PN 970.F7 RELAX

RELATION
D'UN
CRIME HORRIBLE
Commis par le nommé Léger, sur la personne d'Aimée-Constance de Bully, âgée de douze ans et demi.

COUR D'ASSISES DE VERSAILLES.

Un homme à comparu devant cette cour le 23 novembre mil huit cent vingt-quatre, accusé d'un crime dont les circonstances offrent les horreurs d'un véritable vampirisme.

Voici, d'après l'acte d'accusation, les seuls faits que la pudeur nous permet de rapporter :

Le 10 Août dernier, Aimée-Constante de Bully, âgée de douze ans et demi, sortit de chez ses parens pour aller ébourgeonner leur vigne, située à un quart de lieue du village d'Esteville et près d'un bois. On l'attendit vainement dans la soirée et pendant la nuit, elle ne revient pas. Le 16 Août, après bien des recherches, on trouva son cadavre dans une espèce de grotte qui existe au milieu des roches d'un lieu dit la *Charbonnière*.

Deux jours après la disparition de la jeune fille, un homme qui, depuis une quinzaine de jours, effrayait les femmes dans les bois, fut arrêté par un garde. Sa figure et sa mise extraordinaire furent le seul motif qui détermina le garde à l'arrêter. Cet homme était le nommé Léger, journalier, âgé de vingt-neuf ans, né aux environs de Dourdan.

Dans sa prison, Léger raconta à deux autres détenus que, depuis quinze jours, il avait couché dans les bois et les roches, vivant de pois, d'artichauts et d'épis de blé. Ces circonstances furent d'autant plus remarquables que dans la grotte de la Charbonnière on avait découvert des débris d'alimens de pareille nature.

SEP 15 1922

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

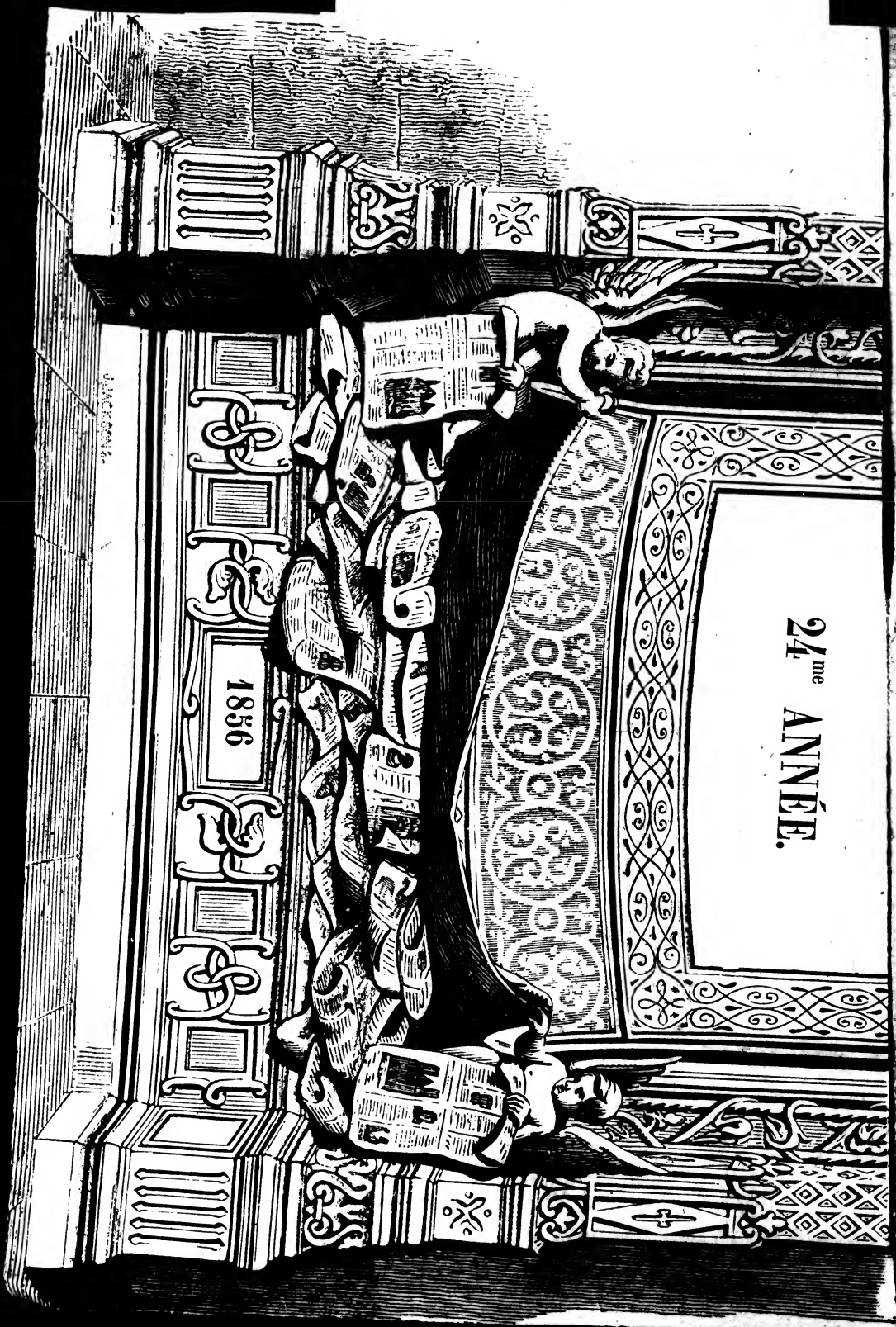

white PN 970.F7 RELAX

RELATION
D'UN
CRIME HORRIBLE
Commis par le nommé Léger, sur la personne d'Aimée-Constance de Bully, âgée de douze ans et demi.

COUR D'ASSISES DE VERSAILLES.

Un homme à comparu devant cette cour le 23 novembre mil huit cent vingt-quatre, accusé d'un crime dont les circonstances offrent les horreurs d'un véritable vampirisme.

Voici, d'après l'acte d'accusation, les seuls faits que la pudeur nous permet de rapporter :

Le 10 Août dernier, Aimée-Constante de Bully, âgée de douze ans et demi, sortit de chez ses parens pour aller ébourgeonner leur vigne, située à un quart de lieue du village d'Esteville et près d'un bois. On l'attendit vainement dans la soirée et pendant la nuit, elle ne revient pas. Le 16 Août, après bien des recherches, on trouva son cadavre dans une espèce de grotte qui existe au milieu des roches d'un lieu dit la *Charbonnière*.

Deux jours après la disparition de la jeune fille, un homme qui, depuis une quinzaine de jours, effrayait les femmes dans les bois, fut arrêté par un garde. Sa figure et sa mise extraordinaire furent le seul motif qui détermina le garde à l'arrêter. Cet homme était le nommé Léger, journalier, âgé de vingt-neuf ans, né aux environs de Dourdan.

Dans sa prison, Léger raconta à deux autres détenus que, depuis quinze jours, il avait couché dans les bois et les roches, vivant de pois, d'artichauts et d'épis de blé. Ces circonstances furent d'autant plus remarquables que dans la grotte de la Charbonnière on avait découvert des débris d'alimens de pareille nature.

SEP 15 1922

Deux couteaux furent trouvés sur Léger ; on en rapprocha les lames des blessures que l'on apercevait sur le cadavre de la jeune fille, et cette opération convainquit qu'ils avaient servi à les faire.

Cette preuve acquise contre Léger, il se détermina à faire des aveux.

Léger qui, dès sa première jeunesse, a toujours paru d'un caractère sombre et farouche, qui recherchait habituellement la solitude, fuyait la société des femmes et des jeunes gens de son âge, est convenu que, désirant s'éloigner de sa famille et vivre dans l'isolement, il est parti de chez son père le jour de la Saint-Jean, sous le prétexte d'aller à Dourdan, pour y servir en qualité de domestique ; mais que, pour satisfaire son envie, il s'est retiré dans les bois, et en dernier lieu dans la grotte des roches de la Charbonnière, où il prétend avoir vécu de fruits qu'il allait voler.

Léger dit que dans les bois et au fond de la grotte des roches de la Charbonnière, lui sont venus d'affreux désirs, entr'autres ceux de manger de la chair humaine et de boire du sang humain.

Le 10 août, se promenant dans les bois, et se trouvant vers les quatre heures de l'après-midi sur les hauteurs qui dominent le vallon d'Esteville, il aperçut dans une vigne, près de la lisière du bois, une jeune fille (la jeune de Bully); il conçut aussitôt le projet de l'enlever pour la dévorer. Il observa si personne ne pouvait s'opposer à l'exécution de son crime, et ne voyant dans la plaine que des bergers et quelques ouvriers qui étaient trop éloignés pour pouvoir y mettre obstacle, il descendit rapidement la côte à travers le bois, fondit sur cette jeune fille qui, assise près de la vigne, ne le voyait pas approcher, passa son mouchoir autour d'elle, la chargea sur son dos, et l'emporta précipitamment au milieu du bois.

Fatigué enfin de sa course, et s'apercevant que la jeune fille était sans mouvement, il la déposa à terre, et assouvit sa lubricité et son horrible soif.... L'acte d'accusation contient ici des détails que nous ne pouvons transcrire.

Sa fureur une fois calmée, Léger sentit la nécessité d'effacer les traces de son crime. Il enveloppa le cadavre dans les vêtemens de la jeune fille, le lia avec une forte branche de chêne

qu'il coupa sur le lieu même, et l'emporta dans sa grotte : il l'y cacha dans le sable, sous un quartier de roche. Il ferma avec soin toutes les issues de sa retraite, et après avoir lavé son visage, ses mains, son couteau, avoir déchiré le col et la manche de sa chemise, qui étaient ensanglantés, et les avoir cachés sous une roche, poursuivi par les remords et ne pouvant retrouver le sommeil, il abandonna deux heures avant le jour le théâtre de son crime, et deux jours après il fut arrêté dans les bois des environs.

Tels sont les faits dont Léger a lui-même fait le récit.

A dix heures, l'accusé est amené devant la cour : il est vêtu fort proprement pour un homme de sa profession ; il paraît plus jeune qu'il ne l'est en effet ; sa figure n'est pas désagréable ; son air est doux et mélancolique : il promène de temps en temps ses regards sur toute l'assemblée, et baisse ensuite les yeux avec une apparence de modestie. Du reste, il ne donne aucun signe d'agitation.

Sur le réquisitoire de M. Douet-Darcq, procureur du roi, la cour, présidée par M. Dehaussy, conseiller à la cour royale de Paris, ordonne que les débats auront lieu à huis-clos.

Léger courbe la tête pendant la lecture de l'acte d'accusation, et les muscles de sa figure se contractent au récit de son crime.

Il répond à voix basse aux questions que lui adresse M. le président, et il sourit stupidement en faisant toutes ses réponses. Voici celles qu'il nous est possible de rapporter :

D. Quel est votre état ? — *R.* Je battais en grange et j'allais faire des fagots dans les bois depuis l'âge de quinze ans.

D. Avez-vous des frères et des sœurs ? — *R.* Oui, monsieur, j'ai aussi mon père et ma mère.

D. N'avez-vous pas servi ? — *R.* Oui, monsieur, j'ai servi dans les flanqueurs de la garde, et je me suis trouvé à Montereau et à Fontainebleau.

D. Dans les cent jours, n'avez-vous pas été rappelé ? — *R.* Oui, monsieur, on m'a mis dans les tirailleurs de la garde, et j'ai été en garnison à Soissons.

D. Vous avez été licencié dans votre pays, vous amusiez-vous à quelques jeux ? — *R* J'allais au cabaret et je jouais aux cartes, mais je n'allais pas à la danse.

D. Aviez-vous une bonne amie ; une jeune fille était-elle l'objet de vos préférences ? — *R.* Non, monsieur.

D. Pourquoi avez-vous quitté votre famille ? — *R.* Parce que je ne pouvais plus y rester.

D. Qui vous empêchait d'y rester ? — *R.* Une maladie, un mal à la tête, un rhume.

D. Quand avez-vous quitté vos parens ? — *R.* Le jour de la Saint-Jean. J'étais vêtu comme me voilà ; je n'ai point emporté de linge, et j'avais 53 francs 10 sous sur moi.

D. Où avez-vous été en sortant de chez vos parens ? — *R.* A Étampes, où je suis resté un mois, et de là je me suis dirigé sur la Ferté, où j'ai couché dans les bois.

D. Combien avez-vous été de temps avant de trouver la grotte des rochers de la Charbonnière ? — *R.* Huit jours environ.

D. Que mangiez-vous ? — *R.* De l'oseille sauvage, des merises, des groseilles et d'autres fruits.

D. Sur quoi vous couchiez-vous ? — *R.* Sur de la luzerne.

D. N'avez-vous pas mis des crochets en bois dans la roche ? — *R.* Oui, monsieur, et j'y accrochais du pain et du fromage de Gruyère.

D. Qui vous a déterminé à vous retirer dans la grotte ? — *R.* mon désespoir.

D. Quelle était la cause de votre désespoir ? — *R.* J'avais le cerveau vide.

D. Aviez-vous un couteau en sortant de chez votre père ? *R.* Oui, monsieur ; et j'en ai trouvé un autre à manche de bois, que j'ai aiguisé sur un petit grés.

D. Je voudrais entendre de votre bouche ce qui est arrivé le 10 Août ou le jour de l'événement ? — *R.* J'allais pour manger des pommes qui étaient par-là, et j'ai vu une petite fille dans une vigne au bord d'une avoine ; il m'a pris envie de l'enlever. J'ai passé mon mouchoir autour de son cou, et je l'ai emportée dans le bois à la place que j'ai montrée. Je me suis trouvé mal, en arrivant, de faim, de soif et de chaleur, et quand je suis revenu à moi, je me suis mis à la dévorer tant j'avais faim.

D. Mais avant cela qu'avez-vous fait ? — *R.* Je n'ai fait que cela.

On lui lit ses précédentes déclarations, dans lesquelles il

a fait d'autres aveux ; il prétend qu'on a voulu dire tout cela, mais que lui ne l'a pas dit.

D. Quand avez-vous ouvert le corps de la jeune fille? — *R.* Après en avoir mangé, parce que j'ai vu qu'il ne sortait pas de sang.

D. Vous vouliez donc boire du sang? — *R.* Oui, monsieur.

D. Mais du sang ne désaltére pas; vous connaissiez une fontaine, que n'y alliez-vous? — *R.* La fontaine n'était pas-là.

(Suit une partie de l'interrogatoire qu'il faut omettre.)

D. Qu'avez-vous fait du cadavre? — *R.* Je l'ai enveloppé dans les jupons, et je l'ai mis dans la grotte, où je l'ai recouvert de sable et de toutes sortes de choses.

D. Pourquoi avez-vous quitté la roche? — *R.* Parce que les pies, en grand nombre, croassaient autour de moi et semblaient vouloir me faire prendre.

D. Ou avez-vous été? — *R.* Dans un bois; mais je n'ai pas pu y dormir.

D. N'avez-vous pas coupé les manches de votre chemise? — *R* Oui, monsieur.

D. N'avez-vous pas pris la fuite à la vue d'un garde? — *R.* Je fuis toujours quand je vois du monde.

D. Que vous a dit le garde qui vous a arrêté? — *R.* Il m'a dit : Halte-là de par le roi.

D. Qu'avez-vous répondu? — *R.* J'ai répondu que ce ne serait pas lui qui n'arrêterait.

D. Le garde ne vous a-t-il pas dit : Mort ou vif je t'arrêterai? — *R.* Je crois qu'oui.

D. N'avez-vous pas coupé vos cheveux dans le bois? — *R.* Oui, monsieur, avec mon couteau : je me suis aussi rasé avec le même couteau, après l'avoir affilé sur du grés,

D. Que vouliez-vous faire de la fille de Bully? — *R.* J'étais pressé par le malin esprit.... J'avais faim et soif.

D. Mais si vous aviez faim, vous aviez de l'argent dans votre poche, et si vous aviez soif, vous connaissiez une fontaine : vous aviez donc d'autres intentions que celles que vous dites? — *R.* Non, monsieur.

D. L'avez-vous étouffée dans vos bras ou bien l'avez-vous emportée tout de suite avec votre mouchoir? — *R.* Je ne l'ai pas étouffée, j'ai passé mon mouchoir autour de son cou, et

je l'ai serré fortement par les deux cornes pour l'emporter. Elle a jeté un petit cri.

Ici commence l'audition des témoins. Le premier qui est appelé est le père de Bully.

Ce vieillard rend compte des inquiétudes qu'il a éprouvées en ne voyant pas revenir sa fille. Les bêtes féroces l'auront emportée, disait-il à sa famille ; cherchons-là. Quand on eut retrouvé le cadavre, il ne put reconnaître son enfant ; la tête était enflée et très-grosse, et la langue lui sortait de la bouche.

Cette jeune fille n'était pas nubile ; elle était assez forte pour douze ans, et d'une jolie figure. Elle était, ajoute le père, la joie de notre famille et l'espoir de ma vieillesse. C'était le dernier de mes enfans.

M. le président. Vous voyez, Léger, que vous avez privé ce père de sa fille chérie.

Léger, d'un air stupide. Que voulez-vous que j'y fasse?

La mère de la jeune fille est ensuite entendue. Elle n'a pu reconnaître son enfant quand on lui en présenta le cadavre, tant il était défiguré ; elle n'a reconnu que les vêtemens qui la couvraient. Cette malheureuse mère verse des larmes en faisant sa déposition.

M. le président à Léger. Qu'avez-vous à dire sur cette déposition?

Léger. Je lui demande pardon de l'avoir privée de sa fille.

Le médecin qui le premier a visité le cadavre, dit que la jeune fille est morte asphyxiée, mais il ne peut pas assurer si l'asphyxie a eu lieu par la strangulation ou par étouffement.

Les dépositions de quelques autres témoins sont sans importance.

Un épicier de la Ferté déclare que Léger est venu chez lui acheter quatre ou cinq livres de fromage de Gruyère.

M. le président à Léger. Est-ce vrai?

Léger. Oui, monsieur ; mais il ne dit pas tout. J'ai acheté chez lui des dragées.

M. le président. Était-ce pour en offrir aux femmes ou aux jeunes filles?

Léger. Non, c'était pour moi.

M. le président. Vous vous nourrissiez de racines, et vous achetez des dragées. Cela est étonnant.

Léger. C'est une idée qui m'est venue comme cela.

Après les plaidoiries de M. le procureur du roi et de M. Benoît, qui a rempli avec talent le pénible devoir de défenseur de l'accusé, M. le président a résumé les débats.

MM. les jurés sont restés une demi-heure dans la chambre de leurs délibérations.

En conséquence de leur déclaration, Léger a été condamné à la peine de mort. Il a entendu sa sentence, qui a été prononcée à six heures du soir, avec l'apparence de la plus grande insensibilité.

Léger a été exécuté le 30 Novembre à m'di, à Versailles. Une foule immense assistait à l'exécution de ce monstre. On assure que, dans ses derniers instans, il a montré beaucoup de faiblesse, et qu'il a fallu, pour ainsi dire, le porter à l'échafaud.

COMPLAINTE A CE SUJET.

Air de Fualdès.

Approchez-vous tendre et aimable jeunesse,
Pour entendre réciter en ce lieu,
D'un vrai coupable plongé dans la détresse,
Ayant commis le crime le plus odieu !
J'abandonnais la maison paternelle
Le jour St.-Jean, pour moi quel tourment;
Sur un rocher je me fais criminel,
Des fruits, des racines furent mes alimens.
Errant toujours dans les bois et la plaine,
Tout occupé de mon horrible projet;
L'esprit malin me guidait et m'entraîne,
A son pouvoir j'étais abandonné.
Plein de fureur et toujours dans la gêne,
Dans ma caverne où j'étais retiré;
Sombre séjour où réfléchissant à peine
A l'avenir qui m'était préparé.
Sur ce rocher par mon regard farouche
Fixant au loin les campagnes, les vallons,
J'étais resté debout comme une souche,
Soudain je vis une fille dans un fond.

Cet enfant travaillait dans une vigne,
Sans moindre bruit je m'en suis approché;
Comme un barbare, un monstre cruel, indigne,
Je méditais sitôt de l'emporter.
De mon mouchoir je l'étrengle et l'entraîne,
Puis sur mon dos je l'emporte aussitôt;
Dans ma grotte où j'arrive avec peine,
Le déposant dans mon sombre caveau.
Pour accomplir mon crime sanguinaire
De mon couteau j'ouvre cet enfant,
Et j'assouvis dans mon sombre repaire,
Ma faim, ma soif, de chair et de sang!
Dieu irrité te pour déclarer mon crime,
Fait croasser les pies sur mon rocher;
Je fuis ce lieu me voyant dans l'abîme,
Cherchant un autre lieu pour me cacher.
Dans la forêt pas à pas je chemine
Remplis de crainte, ne sachant où aller;
Un garde armé s'approche et m'examine,
Voit mon pantalon tout ensanglanté.
De par le roi il m'arrête et m'entraîne,
Droit à Versailles dedans un noir cachot;
Affreux séjour où l'on me charge de chaîne;
Toujours mon crime vient troubler mon repos.
Alons, Léger, pour toi tout se prépare,
La cour d'assises vient de s'assembler,
Pour prononcer sur ton action barbare;
Déclare donc tes horribles forfaits!
Par mes juges, convaincu de mon crime,
ont prononcé sur mon coupable sort:
Devant un peuple innombrable, unanime,
Je vais recevoir la terrible mort!
Hélas! grand Dieu! sur la place de Versailles
Je vois déjà l'échafaud qui m'attend;
Voyez, chrétiens, quel moment fatal!
Priez pour un malheureux patient.

Par CASTEL et François CHELMONT, Associés.

LILLE. — Imprimerie de CAILLEAUX-LECOCQ, rue des Ars, n° 35.

MAGASIN
PITTORESQUE

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

Cet enfant travaillait dans une vigne,
Sans moindre bruit je m'en suis approché;
Comme un barbare, un monstre cruel, indigne,
Je méditais sitôt de l'emporter.
De mon mouchoir je l'étrengle et l'entraîne,
Puis sur mon dos je l'emporte aussitôt;
Dans ma grotte où j'arrive avec peine,
Le déposant dans mon sombre caveau.
Pour accomplir mon crime sanguinaire
De mon couteau j'ouvre cet enfant,
Et j'assouvis dans mon sombre repaire,
Ma faim, ma soif, de chair et de sang!
Dieu irrité te pour déclarer mon crime,
Fait croasser les pies sur mon rocher;
Je fuis ce lieu me voyant dans l'abîme,
Cherchant un autre lieu pour me cacher.
Dans la forêt pas à pas je chemine
Remplis de crainte, ne sachant où aller;
Un garde armé s'approche et m'examine,
Voit mon pantalon tout ensanglanté.
De par le roi il m'arrête et m'entraîne,
Droit à Versailles dedans un noir cachot;
Affreux séjour où l'on me charge de chaîne;
Toujours mon crime vient troubler mon repos.
Alons, Léger, pour toi tout se prépare,
La cour d'assises vient de s'assembler,
Pour prononcer sur ton action barbare;
Déclare donc tes horribles forfaits!
Par mes juges, convaincu de mon crime,
ont prononcé sur mon coupable sort:
Devant un peuple innombrable, unanime,
Je vais recevoir la terrible mort!
Hélas! grand Dieu! sur la place de Versailles
Je vois déjà l'échafaud qui m'attend;
Voyez, chrétiens, quel moment fatal!
Priez pour un malheureux patient.

Par CASTEL et François CHELMONT, Associés.

LILLE, — Imprimerie de CAILLEAUX-LECOCQ, rue des Ars, n° 35.

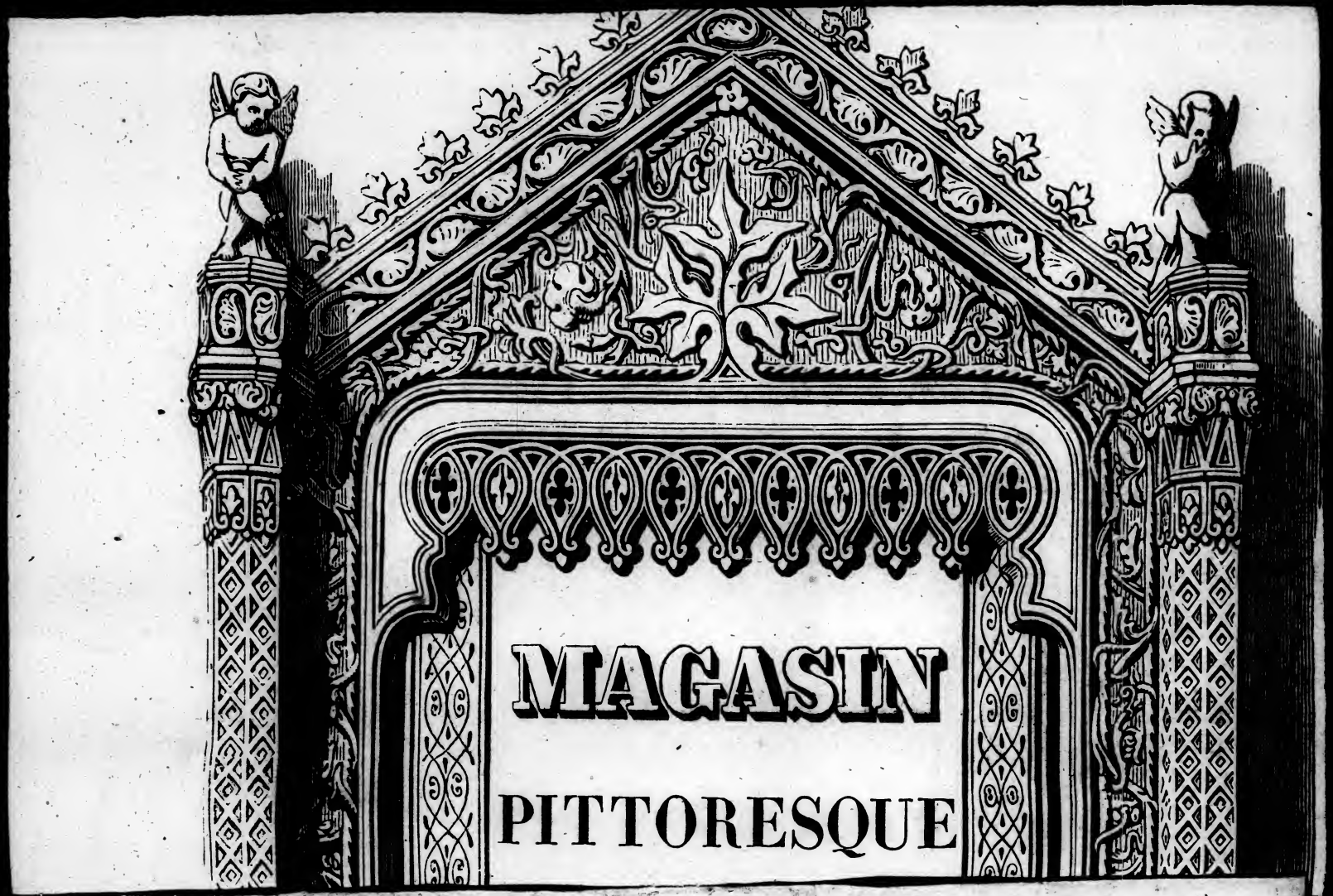
MAGASIN
PITTORESQUE

Les personnes dont l'abonnement expire au 31 décembre sont priées de le faire renouveler pour éviter tout retard dans l'envoi des livraisons.